



Collège Sainte-Marie

DINARD

ETUDE DU SOIR

Une heure d'Etude surveillée est proposée aux enfants à partir du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019, le soir après la classe de 17H15 à 18H15 (le lundi, mardi et jeudi).

Il n'y a pas d'étude du soir le VENDREDI.

Il est demandé aux Familles une participation annuelle de 180 €, soit 18 € par mois, à répartir en 3 versements trimestriels, soit 72 € pour le 1^{er} trimestre et 54 € pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres.

Merci de prévoir un goûter pour la récréation de 17H à 17H15 car les enfants ne pourront sortir de l'Etablissement.

Vous nous confiez votre enfant en Etude un ou plusieurs soirs par semaine. Nous nous permettons d'insister sur le fait que cette heure n'est pas une garderie ; elle doit être consacrée au travail scolaire. Pour cette raison, nous vous demanderons également d'attendre votre enfant en dehors du Collège.

Le coupon-réponse est à découper et à remettre au Professeur principal de la Classe.

✂ -----
Année scolaire 2019-2020 **Etude du soir**

Monsieur, Madame.....ont pris connaissance de la circulaire concernant l'Etude du soir et demandent l'inscription de leur(s) enfant(s) :

NOM Prénom Classe de

NOM Prénom Classe de

et joignent la somme de € (par chèque à l'ordre de l'OGEC DINARD).

Fait à, le

SIGNATURE